

REUNION-DEBAT: LES ASPECTS INTERNATIONAUX

Rapporteur : Dr Gyula Csurgai²⁰

Les participants à cette table ronde se sont penchés sur les aspects internationaux de la question de l'autonomie. Après l'introduction du Dr Gyula Csurgai, le Professeur Anne Mandeville et le Professeur Rose-Marie Belle Antoine ont exposé leur point de vue sur la question à l'examen. Les exposés ont été suivis d'une discussion.

Dans son introduction, le Dr **Gyula Csurgai** a déclaré que le processus de fragmentation découlant des conflits sécessionnistes pouvaient considérablement menacer la stabilité des États au sein du système international actuel. La situation dans laquelle se trouve actuellement l'Europe illustre ce phénomène: l'évolution de la situation en Catalogne peut avoir des conséquences importantes sur les autonomies et les mouvements séparatistes en Europe et elle pourrait avoir une influence politique en dehors de l'Europe. Le Dr Csurgai a insisté sur le fait que l'interprétation « absolutiste » des concepts d'autodétermination et de souveraineté devrait être revue. Il a affirmé que la mise en œuvre de différents types d'autonomie pouvait répondre à deux objectifs principaux: le respect de l'intégrité territoriale d'un État donné et l'intégration de tout l'éventail des identités collectives des communautés de l'État en question.

Selon le Dr Csurgai, les facteurs *géopolitiques* extérieurs devraient être pris en considération dans le cadre des autonomies, les motivations géopolitiques des États voisins et d'autres États de la région, conjuguées aux rivalités de pouvoir de puissances extra-régionales, ayant tendance à exercer une influence sur les autonomies. Le Dr Csurgai a ensuite mis en évidence la dimension *géoéconomique*, affirmant que l'intégration couronnée de succès d'une partie d'un pays dans l'économie mondialisée pouvait aboutir à la prospérité économique, ce qui pouvait accroître l'attrait d'une autonomie renforcée pour la région en question. Selon le Dr Csurgai, les exemples du Tyrol du Sud (en Italie) et du Tessin (en Suisse), entre autres, le confirment. Le Dr Csurgai a aussi déclaré que les petites unités telles que les régions autonomes pouvaient aisément trouver leur place au sein d'unités économiques de plus grande taille, ce qui met en exergue l'importance de l'intégration régionale - comme l'illustre l'intégration européenne.

Le Professeur **Anne Mandeville** a affirmé que l'étude des aspects internationaux des autonomies exige l'intégration de trois niveaux d'analyse différents allant au-delà de la dimension locale et sociétale: l'État, le sous-système régional, et le système international. Selon le Dr Mandeville, l'étude d'un conflit donné, de ses différents facteurs, acteurs, forces, et de leurs interactions, exige une analyse à ces trois niveaux.

Le Professeur Mandeville a souligné que le système international, fondamentalement anarchique, se caractérisait par des tensions entre le principe d'autodétermination et le principe de souveraineté des États-nations. Selon le Dr Mandeville, le principe d'autodétermination peut potentiellement être à l'origine de troubles au sein du système international et il devrait donc être limité. Elle a fait valoir que bien que l'autodétermination soit reconnue dans le système international, ce principe ne devrait pas toujours être confondu avec le droit absolu d'acquérir la qualité d'État indépendant pour empêcher toute nouvelle déstabilisation du système international actuel.

Le Dr Mandeville a par ailleurs déclaré que le système international devrait reposer sur des États-nations souverains et dans le cadre de ces États-nations les différentes autonomies peuvent être considérées comme un élément important du règlement des conflits et de la reconnaissance

²⁰ Directeur académique, School for International Training, Genève, Suisse

démocratique des minorités. Le Professeur Mandeville a conclu en disant que l'Initiative d'autonomie marocaine pour la région du Sahara est un outil important de règlement du conflit et que, en outre, l'initiative lancée par l'État marocain atteste de l'importance du système international basé sur l'État.

Le Professeur **Rose-Marie Belle Antoine** a présenté les aspects internationaux des autonomies de la région des Caraïbes, en se concentrant sur trois États composés « d'îles jumelles » et de régions autonomes: Trinité-et-Tobago, Antigua-et-Barbuda, et Saint-Kitts-et-Nevis. Elle a fait valoir que la diversité des régions autonomes est considérée comme une force et que l'idée même de l'autonomie survit car les petits États peuvent éprouver des difficultés à fonctionner seuls dans la région des Caraïbes. Le Dr Rose-Marie Belle Antoine a abordé les trois grandes questions ayant une incidence sur les autonomies des petits États:

- 1) La capacité à faire face aux menaces extérieures telles les catastrophes naturelles et le changement climatique;
- 2) La capacité à maîtriser non seulement les ressources naturelles mais aussi les secteurs de services clefs tels le transport, et
- 3) Une constitution uniforme.

Le Professeur Belle Antoine a souligné que les récents ouragans dévastateurs avaient exacerbé la relation d'autonomie entre Antigua et Barbuda, le gouvernement central désirant construire des hôtels de grande hauteur alors que la population de Barbuda s'y oppose. Selon le Dr Belle Antoine, la situation illustre le fait que la gestion de l'aide extérieure peut être problématique, notamment après une catastrophe naturelle, lorsque des questions environnementales, philosophiques et juridiques se posent entre le gouvernement central et une région autonome relativement au développement et à l'utilisation du foncier.

Le Professeur Rose-Marie Belle Antoine a souligné l'importance non seulement de la maîtrise des ressources naturelles mais aussi de la gestion des secteurs connexes tels celui du transport. Elle a illustré son propos à l'aide de l'exemple de l'effondrement du secteur des transports qui a frappé l'économie de Tobago, qui n'a aucun contrôle sur ce secteur. Pour finir, le Professeur Belle Antoine a brièvement discuté d'une disposition conférant à Tobago une plus grande maîtrise de la Constitution pouvant aboutir à l'adoption de lois portant atteinte aux droits de l'homme. Dans ce contexte, elle a mis en exergue le problème de la cohérence et de l'uniformité dans le cas d'une région autonome qui pourrait s'écarter des normes internationales en matière de droits de l'homme telles qu'elles apparaissent dans la constitution de l'État unitaire.

Les exposés ont été suivis d'une discussion. Différents points de vue ont été exprimés sur la question de savoir dans quelle mesure le système international actuel restait ou non basé sur l'État-nation. L'exemple des Açores et de Madère a été évoqué. Le statut politique de ces deux régions autonomes portugaises leur permet de négocier directement avec d'autres acteurs du système international. À titre d'exemple, les Açores et Madère ont négocié avec l'Union européenne (UE) pendant le processus d'adhésion du Portugal à l'UE. Enfin, la question des possibles manipulations du principe d'autodétermination par des acteurs extérieurs désireux de réaliser des objectifs géopolitiques a été brièvement abordée. Dans ce contexte, l'appui des États-Unis à la sécession et à l'indépendance du Kosovo a été mentionné.

Conclusions finales:

- Contrairement au sécessionnisme et à la multiplication des nouveaux États, l'implantation des autonomies peut être un facteur de stabilisation au sein du système international actuel.
- Les expériences des autonomies dans la région des Caraïbes peuvent offrir un éclairage utile pour la mise en œuvre d'autres autonomies, y-compris de l'Initiative marocaine pour l'autonomie de la région du Sahara.
- Les facteurs internationaux peuvent exercer une influence considérable sur les autonomies.

Recommandation: une conférence internationale dédiée pourrait être organisée dans l'avenir sur les aspects internationaux des autonomies.